PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 4 juillet 2023 à 20h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les Conseillers Messieurs Jonathan Bolduc-Dufour, Michel Bonneville et Francis Lamarre ainsi que Mesdames Lyne Morin et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière

Absence: Madame Emmanuelle Prud'homme

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2023
- 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS
 - 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Inscription de trois Conseillers municipaux et du Maire au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités
- b) TECQ Approbation de la programmation modifiée

6. LOISIRS ET CULTURE

- a) Approbation d'un projet de peinture en collaboration avec le Carrefour Culturel
- b) Octroi de contrat aux Entreprises Électrique MB SA Inc. pour l'installation de grillages sur les fixtures des néons dans le Pavillon des loisirs 1 100,00\$

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

a) Rencontre prévue à l'automne 2023 avec le MTQ pour discuter de l'ajout de panneaux d'arrêt à l'intersection de la route 227 et 133

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Demande de modification quant à l'installation d'un ponceau au diamètre insuffisant par le MTQ sur la route 133
- b) Octroi de contrat à la firme Shellex Groupe Conseil pour la réalisation de plan et devis pour le reprofilage et le changement du ponceau du fossé devant le 765 rang Sainte-Marie – 11 000\$
- Réception du certificat de conformité de la MRC pour le Règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 532
- d) Avis de motion du règlement 533 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Labonté
- e) Octroi de contrat à André Méthé Transport Inc. pour le nettoyage de fossé derrière le 167
 Rang Dussault jusqu'au cours d'eau 2 520,00\$

9. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

- a) Autorisation de dépense pour la conception d'un charriot de transport pour les tables du Centre Communautaire par le Garage Léo Lord (E.L.) 560,00 \$
- b) Modification à l'entente intermunicipale de l'USEP relativement à la création d'une régie par une firme externe
- c) Octroi de contrat à la firme FNX-INNOV pour la réalisation de plan et devis, service durant l'appel d'offres et surveillance des travaux pour la réfection du pavage de la deuxième partie du rang Sainte-Marie 21 468,60 \$

11. VARIA

a) Rappel pour la Fête d'été des Sébastinois – 15 juillet 2023

12. COURRIER

Aucun point à l'ordre du jour

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

a) Réponse à la question concernant la réfection de la Montée Lamoureux

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20 H 00

1. OUVERTURE

M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

2023-07-115 Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débuter cette assemblée à 20h00. ADOPTÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-07-116 Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. ADOPTÉ

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procèsverbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE:

2023-07-117 Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par M. Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal du 6 juin 2023. ADOPTÉ

4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

COMPTES COURANTS
*** AU 4 JUILLET 2023 ***

BÉRUBÉ & ASSOCIÉS AVOCAT	HONOR.PROF. COUR MUNICIPALE	503,02
ROCHETTE JOSÉE	CONGRÈS ADMQ DÉPLACEMENT QUÉBEC/ST- VALENTIN	291,17
DESJARDINS SERVICES DE C	CONGRÈS ADMQ CHAMBRE HÔTEL	1 149,82
DESJARDINS SERVICES DE C	CONGRÈS ADMQ REPAS JOSÉE + LAURIE	97,96
OUELLETTE SUZANE	HONOR.PROF JUIN 2023	742,00
DESJARDINS SERVICES DE C	CHAISE DE BUREAU	412,89
DESJARDINS SERVICES DE C	CARTABLE ET FEUILLES PV	317,63
PAPETERIE COWANSVILLE IN	CASQUE D'ECOUTE	55,52
L'HOMME ET FILS INC.	EAU	24,50
SÉCURITÉ PUBLIQUE		24,30
		_
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPOI	RT - VOIRIE	
ANDRÉ PARIS INC.	FAUCHAGE LEVÉES CHEMINS 1/2	1 322,21
B. FRÉGEAU & FILS INC.	MTÉE LAMOUREUX ASPH.RECYCLÉ	15 952,78
GARAGE M-A TRUDEAU INC.	HOSE HYDRAULIQUE/FITTING	38,25
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE	478,87
L'HOMME ET FILS INC.	GANTS	24,12
L'HOMME ET FILS INC.	FIL TAILLE BORDURE	18,35
L'HOMME ET FILS INC.	CLE VIERGE	10,35
L'HOMME ET FILS INC.	BOUCHON ENTRÉE SERVICE	3,66
MOTEURS ÉLECTRIQUES GUER	DEMARREUR MANUEL/FRAIS DE SERV	322,72
LOISIRS ET CULTURE		
PRONET	PRODUITS D'ENTRETIEN	234,00
LEN ENTREPRISES ÉLECTRIQ	BOITE ÉLEC. PAVILLON DES LOISIRS	725,96
DESJARDINS SERVICES DE C	TREMCLAD 4 X 3.78 L	208,06
DESJARDINS SERVICES DE C	PEINTURE ESTRADE	137,95
DESJARDINS SERVICES DE C	TREMCLAD BRUN	109,22
DESJARDINS SERVICES DE C	GRILLE DE LANCEUR BASEBALL	94,47
DESJARDINS SERVICES DE C	GUIRLANDE LUMINEUSE EXT	91,97
DESJARDINS SERVICES DE C	CORDE JEUX POUR ENFANT	45,44
L'HOMME ET FILS INC.	BOIS POUR BALANCOIRE	114,87
L'HOMME ET FILS INC.	TIGES/ŒILLET/AMPOULES	58,60
L'HOMME ET FILS INC.	RÉPARATION JEUX PARC	36,91
L'HOMME ET FILS INC.	PEINTURE	29,87
L'HOMME ET FILS INC.	TERRE À JARDIN	21,93
L'HOMME ET FILS INC.	AJUSTEMENT	16,92
M ET M ÉLECTRIQUE	SUPPORT ÉCLAIRAGE BASEBALL	7 243,42
BELVAL MÉDIA	SPECTACLE MUSICAL	1 437,19
INTERGÉNÉRATION	LOCATION 3 JEUX INTERACTIFS	574,88
JEUX GONFLABLES EXPRESS	LOCATION JEUX COURSE OBSTACLE	230,00
SABI PLATS CUISINÉS	CANTINE MEXICAINE MOBILE	201,21
LAMARRE RICHARD	LOCATION SEPT. ANNULÉE	50,00
SHOP DE FOU	COURS 29 MAI AU 31 JUILLET 23	1 288,22
		39 183,68

2023-07-118 Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 39 183,68 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés. ADOPTÉ

4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

Dépenses incompressibles – Règlement 413

COMPTES MENSUELS

HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	379,80
HYDRO-QUÉBEC	CASERNE ET BIBLIO	297,54
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC	374,60
HYDRO-QUÉBEC	PM1	536,66
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	154,07
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR JUILLET 2023	7 260,28
MRC DU HAUT-RICHELIEU	COURS D'EAU LABONTÉ BR.2	62 477,29
GESTIM INC.	SERV.INSPECTION JUIN 2023	4 568,19
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISES JUIN 2023	5 301,48
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISES JUIN 2023	1 833,29
C.N.E.S.S.T.	SOLDE 2022	960,96
UNIFOR	REMISES JUIN 2023	162,56
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR.COLLECTIVE JUILLET 2023	753,55
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	REMISES JUIN 2023	184,14
TD WATERHOUSE CANADA INC	REMISES JUIN 2023	113,66
SALAIRE DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC JUILLET 2024	9 119,15
SALAIRE DES ÉLUS	JUILLET 2023	3 678,18
	TOTAL	98 155,40

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) INSCRIPTION DES TROIS CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DU MAIRE AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBECOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que le Congrès de la FQM est le plus grand rassemblement du monde municipal au Québec;

CONSIDÉRANT que les participants auront la chance d'assister à plus de 70 activités de formations et de conférences ainsi qu'a plusieurs activités de réseautage et de reconnaissance;

CONSIDÉRANT que le Congrès se déroulera au 28 a 30 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que trois conseillers ainsi que le maire souhaitent y assister;

EN CONSÉQUENCE:

2023-07-119 Il est proposé par Mme Lyne Morin appuyé par M. Jonathan Dufour-Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité autorise les inscriptions ainsi que les dépenses de celles-ci pour les quatre membres du Conseil. ADOPTÉ.

B) TECQ – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION MODIFIÉE

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE:

2023-07-120 Il est proposé par M Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024:

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles. ADOPTÉ.

6. LOISIRS ET CULTURE

A) APPROBATION D'UN PROJET DE PEINTURE EN COLLABORATION AVEC LE CARREFOUR CULTUREL

CONSIDÉRANT que suite au projet d'écriture des Carrefours Culturel et bibliothèque, un montant de 12 000,00 \$ est encore disponible dans l'enveloppe budgétaire pour les 13 municipalités;

CONSIDÉRANT que la montant doit être utilisé avant le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que ce projet est sous forme de clé en main et sera réalisé par l'artiste peintre Stéphanie Fiola;

CONSIDÉRANT que par le biais d'un atelier d'une durée de 3 à 4 heures avec les jeunes de la communauté, l'artiste réalisera une fresque d'environ 10 pieds par 12 pieds avec de la peinture pour surface intérieur ou extérieur selon le projet;

2023-07-121 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité autorise le projet de création d'une fresque d'environ 10 pieds par 12 pieds fait à la peinture par l'artiste peintre Stéphanie Fiola sur une surface qui sera approprié. ADOPTÉ

B) OCTROI DE CONTRAT AUX ENTREPRISES ÉLECTRIQUE MB SA INC. POUR L'INSTALLATION DE GRILLAGES SUR LES FIXTURES DES NÉONS DANS LE PAVILLON DES LOISIRS – 1 100,00 \$

CONSIDÉRANT que les fixtures des néons actuelles ne sont pas recouvertes;

CONSIDÉRANT le danger que cela implique pour les utilisateurs du Pavillon;

CONSIDÉRANT la soumission reçu des Entreprises Électrique MB SA Inc. pour l'installation de grilles de protection pour 20 fixtures de néons d'un montant de 1 100,00\$ soit la soumission la plus basse reçu;

2023-07-122 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité octroi le contrat aux Entreprises Électrique MB SA Inc. pour l'installation de grillages de protection sur les fixtures des néons dans le Pavillon des loisirs au coût de 1 100,00\$ taxes en su. ADOPTÉ

7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

A) RENCONTRE PRÉVUE À L'AUTOMNE 2023 AVEC LE MTQ POUR DISCUTER DE L'AJOUT DE PANNEAUX D'ARRÊT À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 227 ET 133

8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

A) DEMANDE DE MODIFICATION QUANT À L'INSTALLATION D'UN PONCEAU AU DIAMÈTRE INSUFFISANT PAR LE MTQ SUR LA ROUTE 133

2023-07-123 Il est proposé par Mme Lyne Morin, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité demande une modification quant à l'installation d'un ponceau au diamètre insuffisant sur la route 133 au MTQ. ADOPTÉ.

B) OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME SHELLEX GROUPE CONSEIL POUR LA RÉALISATION DE PLAN ET DEVIS POUR LE REPROFILAGE ET LE CHANGEMENT DU PONCEAU DU FOSSÉ DEVANT LE 765 RANG SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT l'accumulation d'eau dans le fossé devant le 765 rang Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de M. Jean Vasseur, un simple nettoyage ne serait pas suffisant à l'écoulement de l'eau;

CONSIDÉRANT qu'un reprofilage de fossé ainsi que la modification du ponceau du 765 rang Sainte-Marie est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE:

2023-07-124 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité octroi le contrat à la firme Shellex Groupe Conseil pour la réalisation de plan et devis pour le reprofilage et le changement du ponceau du fossé devant le 765 Rang Sainte-Marie. ADOPTÉ.

C) RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC POUR LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE NUMÉRO 532

D) AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 533 RELATIF À LA TAXATION DES CONTIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 2 DU COURS D'EAU LABONTÉ

CONSIDÉRANT que le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour les travaux de nettoyage et d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Labonté à savoir;

Facture CRF2300338, Branche 2 du cours d'eau Labonté, au montant de 62 477,29 \$.

2023-07-125 Il est proposé par M. Michel Bonneville, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité donne un avis de motion pour le règlement numéro 533 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux d'entretien de la branche 2 du cours d'eau Labonté. ADOPTÉ.

E) OCTROI DE CONTRAT À ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT INC. POUR LE NETTOYAGE DU FOSSÉ DERRIÈRE LE 167 RUE DUSSAULT JUSQU'AU COURS D'EAU – 2 520,00\$

CONSIDÉRANT l'accumulation d'eau dans le fossé dont il est question;

2023-07-126 Il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité octroi le contrat à André Méthé Transport Inc. pour le nettoyage du fossé derrière le 167 Rue Dussault jusqu'au cours d'eau. ADOPTÉ.

9. ENVIRONNEMENT

10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

A) AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA CONCEPTION D'UN CHARRIOT DE TRANSPORT POUR LES TABLES PLIANTES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAR LE GARAGE LÉO LORD (E.L.) – 560,00\$

2023-07-127 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité autorise un budget de 560,00\$ pour la conception d'un charriot de transport pour les tables pliantes du centre communautaire. ADOPTÉ.

B) MODIFICATION À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE L'USEP RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE RÉGIE PAR UNE FIRME EXTERNE

CONSIDÉRANT que l'entente initiale du système d'assainissement des eaux usés conclue entre la municipalité d'Henryville et la municipalité de Saint-Sébastien a été signée le 8 janvier 1991;

CONSIDÉRANT la rencontre du 3 juillet 2023 entre les deux municipalités en lien avec la construction d'une nouvelle usine où il a été question de cette entente;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt des municipalités de remplacer l'entente intermunicipale actuelle;

CONSIDÉRANT le désir des deux municipalités de constituer une Régie pour le système d'assainissement des eaux usés;

EN CONSÉQUENCE:

2023-07-128 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Sébastien mandate une firme externe pour la rédaction d'une nouvelle entente relativement à la création d'une régie intermunicipale pour la construction et l'exploitation d'un système commun d'assainissement des eaux usées.

C) OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME FNX-INNOV POUR LA RÉALISATION DE PLAN ET DEVIS, SERVICE DURANT L'APPEL D'OFFRES ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE DE LA DEUXIÈME PARTIE DU RANG SAINTE-MARIE – 21 468.60\$

CONSIDÉRANT que les services d'un ingénieur sont nécessaires à la réalisation des plans et devis pour les travaux de pavage du rang Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de FNX-INNOV au prix de 21 468,60\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE:

2023-07-129 Il est proposé par M. Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Mme Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la municipalité de Saint-Sébastien retient les services de la firme d'ingénieurs FNX-INNOV au montant de 21 468,60\$ plus taxes pour les plans et devis, les services durant l'appel d'offres et la surveillance des travaux pour la réfection du pavage sur le rang Sainte-Marie. ADOPTÉ.

11. VARIA

A) RAPPEL POUR LA FÊTE D'ÉTÉ DES SÉBASTINOIS – 15 JUILLET 2023

12. COURRIER

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

A) RÉPONSE À LA QUESTION CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA MONTÉE LAMOUREUX

14. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

2023-07-130 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Edith Lamoureux, appuyé par Mme Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20H37. ADOPTÉ.

Martin Thibert,	Laurie Verreault,
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Thibert, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Thibert, Maire